

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	23
<i>Présents :</i>	16
<i>Représentés :</i>	5
<i>Absents :</i>	2
<i>Ayant pris part au vote :</i>	21

Séance publique du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 04 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes, Sandrine AUBRY, Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Karine MINIC, Magali POQUET, Francine TEISSIER.

Mrs. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Françoise GALEOTE représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC

Mr Jean GARGUILLO représenté par Mr Maurice TEULIER

Mme Danièle KAYA-VAUR représentée par Mme Sylvie LOPEZ

Mr Dominique ROMULUS représenté par Mr Edmond ROUTABOUL

Mme Huguette THERON-CANUT représentée par Mme Régine DE RODAT

Absents :

M Yohan ENCAUSSE

Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Stéphane SANSAC

**Délibération n°
DL20250306**

**MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LA
LIVRAISON ET LA FOURNITURE DE REPAS EN
LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT
SCOLAIRE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu le règlement de la commande publique adopté par la commune d'Olemps lors de sa séance du 27 mai 2024 ;

Vu la modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire approuvée par délibération n°DL20240503.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la commune d'Olemps est compétente en matière de restauration scolaire.

- Période 2023-2024 : 24260 repas ont été commandés pour un montant total de 82 296.51 €
- Période 2024-2025 (estimation) : 9350 repas ont été commandés de septembre à décembre 2024 pour un total de 32 820.50 €. De janvier à juin 2025, la consommation de repas est estimée à environ 14 000 repas pour un montant de 51 000 € soit un total estimé de 23 350 repas pour un montant total de 83 820.50 €.

Un marché à bons de commandes pour la livraison et la fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire a été conclu, à la suite d'une consultation en marché à procédure adaptée, avec la société CRM pour une durée de deux ans, soit pour la période scolaire 2023-2024 et 2024-2025.

Ce marché étant terminé au 04 juillet 2025 inclus, il convient de procéder à une nouvelle consultation, pour les périodes scolaires 2025-2026 et 2026-2027.

Le dossier de consultation des entreprises sera publié selon les modalités relatives aux marchés à procédure adaptée au printemps 2025. La Commission d'Appels d'Offres se réunira afin d'émettre un avis sur les éventuelles offres remises. Le marché sera ensuite attribué selon la méthode du mieux-disant, en séance du conseil municipal.

Où l'exposé de Mme Francine TEISSIER, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'autoriser** Mme le Maire à lancer une consultation concernant le marché à bons de commande pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire ;
- **D'autoriser** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs au lancement de cette consultation ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ

Le secrétaire de séance
Stéphane SANSAC



Délibération certifiée exécutoire par :	11 MARS 2025
- Sa transmission en Préfecture le :	
- Sa publication :	
o Affichée le :	11 MARS 2025
o Retirée le :	